

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/06/2025 - Salle du conseil - 20h00

Présents : Mmes, MM. CARTANT-FRANCIOLI Bernadette - LONDE Marie - MOUGENOT Adeline - BONVALOT Régis - CHAPIN Jean-Paul - CHATILLON Roger - COMTE Joël - FOUCHÉYRAND Laurent.

Procurations : Mme DIET Cécile à Mme CARTANT-FRANCIOLI Bernadette
Mme DARNEY-PATOZ Lydia à Mme LONDE Marie
M. DAUBIGNEY Fabrice à M. CHATILLON Roger

Absent : 0

Membres exercice = 11 - Présents = 8 - Votants = 11
Quorum : 6

Convocation : 17/06/2025
Date de publication : 28/06/2025

ORDRE du JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Procès-Verbal du 16/05/2025.
- 3 - Nouveau mode de scrutin municipal.
- 4 - Information sur le projet de déviation de Moissey.
- 5 - Information au sujet de l'école de Moissey (nouvelle dénomination du groupe scolaire).
- 6 - Questions diverses.

Début de séance : 20h00

1 - Désignation du secrétaire de séance

M. Régis BONVALOT est le secrétaire de séance.

2 - Approbation du Procès-Verbal du 16/05/2025

➤ **Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité**

3 - Nouveau mode de scrutin municipal

La loi instaurant le scrutin de liste est promulguée, elle sera effective en mars 2026 et concernera toutes les communes.

Dans le Jura 90% des communes ont moins de 1000 habitants.

Dans ces communes, les listes compteront 9 à 13 candidats avec une alternance des sexes tout au long de la liste.

Il sera possible d'avoir un conseil municipal fonctionnant avec un minimum de 9 membres au lieu des 11 prévus.

Seuls 11 conseillers siégeront au conseil municipal, donc si une liste est élue avec 12 ou 13 candidats, le ou les deux derniers de la liste seront en réserve en cas de démission de membres siégeant au conseil.

L'élection des adjoints sera faite au scrutin de liste sans panachage et avec parité.

Une réunion d'information sera faite dans la commune en septembre afin d'informer les électeurs de cette évolution du mode de scrutin.

4 - Information sur le projet de déviation de Moissey

Une réponse de M. FASSET a été reçue le 5 juin en mairie pour donner suite au courrier de M. le Maire du 28 mai 2025.

La réponse du Président du conseil départemental a été publiée avec la Procès-Verbal du 16 mai 2025, celle-ci indique qu'une présentation spécifique sera organisée à Frasné-les-Meuillères quand les études sur le tracé retenu auront atteint un stade suffisamment avancé.

5 - Information au sujet de l'école de Moissey (nouvelle dénomination du groupe scolaire)

Une convention a été signée le 10 juin entre la communauté de communes Jura Nord et les communes de MOISSEY, PEINTRE, POINTRE et FRASNE les MEULLIÈRES pour que ces dernières utilisent les locaux de MONTMIREY-LA-VILLE du 01/09/2025 au 30/08/2027 sans tacite reconduction, mais pouvant être reconduite par un avenant.

Le pôle de MONTMIREY-LA-VILLE deviendra une annexe de l'école de MOISSEY.

Seules les classes de maternelles y prendront place (soit 21 élèves sur 74 au total pour les deux pôles), et le périscolaire y sera maintenu.

6 - Questions diverses

- Mme Laurence BERNIER a transmis en mairie une lettre d'information de l'opposition du conseil municipal de Dole informant la préparation d'une liste pour les prochaines élections municipales.
- Un salon des collectivités locales aura lieu à LONS-LE-SAUNIER le 19/09, tous les élus y sont conviés.
- M. Laurent FOUCHÉYRAND a remis en état le chemin des Lavottes.
- Des remerciements pour le versement des subventions ont été adressés par les associations Petits Nounours, souvenir français et par le comité des fêtes.
- La remise des cartes jeunes aura lieu le 03/09 à 16h.
- PLUi : le Conseil d'État a jugé recevable le recours en cassation demandé par le Grand Dole. Par conséquent, le PLUi redevient applicable jusqu'à la décision du conseil d'État qui interviendra dans plus d'un an.
- Mme Marie LONDE propose que les véhicules, du locataire, stationnés dans la cour de la mairie soient déplacés dans la cour de l'ancienne école. M. le maire en avisera le locataire.

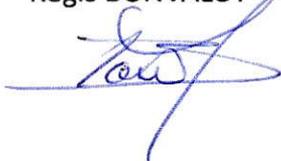
Prochain Conseil Municipal : le vendredi 19 septembre 2025 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Régis BONVALOT



Le Maire

Jean-Paul CHAPIN

